MANDEMENT 721.

DE MONSEIGNEUR
L'EVÊQUE
ET SEIGNEUR DE SAINT BRIEUC,

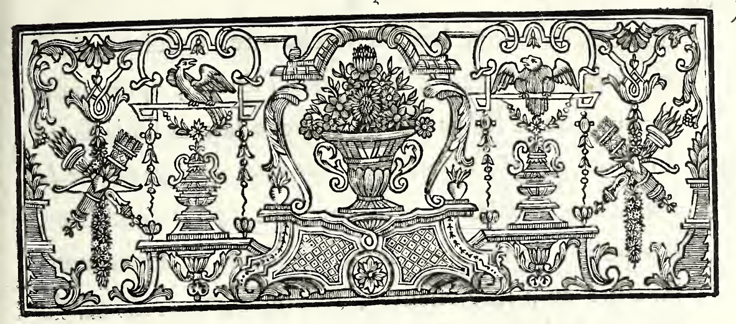
POUR RENDRE A DIEU DES ACTIONS DE GRACES sur la guérison du ROY.

10. 7bre 1744



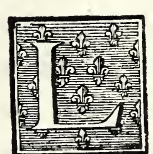
A PARIS,
Chez PIERRE-GUILLAUME SIMON, Imprimeur du Clergé de France, ruë de la Harpe, à l'Hercule.

M. DCC. XLIV.



MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR
L'EVÊQUE
ET SEIGNEUR DE S. BRIEUC,

Pour rendre à Dieu des actions de graces sur la guérison du ROY.



OUIS-FRANÇOIS, par la misericorde de Dieu, & par la grace du Saint Siége Apostolique, Evêque & Seigneur de Saint-Brieuc, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, &c. Au Clergé Séculier & Régulier, & à tous les Fideles de notre Diocèse; SALUT, ET BENEDICTION.

Les misericordes de Dieu, dont le trésor est inépuisable pour ceux qui esperent en lui, viennent de se manifester

ſur nous d'une maniere bien éclatante. Celui qui tient en ſa main le cœur & la vie des Princes, après avoir éprouvé notre foi par les plus vives allarmes ſur la ſanté du Roy, *remplit* aujourd'hui *nos ames de joye & de la plus douce conſolation*, en l'arrachant, pour ainſi-dire, des portes de la mort. Pourrions-nous dans une conjonćture auſſi intereſſante, méconnoître le doigt de Dieu, ou plutôt ne devons-nous pas nous écrier avec le Prophéte Roy, que rien n'égale la magnificence de notre Dieu dans ſes bienfaits? *Magnificavit Dominus facere nobiſcum facti ſumus lætantes.*

Conſolationes tuæ lætificaverunt animam meam. *Pſ.* 93.

Pſ. 125.

Vous ne l'avez pas ignoré, MES TRE'S-CHERS FRERES, pendant que la divine Providence ſe plaiſoit à répandre ſes bénédićtions ſur les armes du Roy, que des ſuccès conſtamment heureux en tous lieux ſecondoient la valeur de ſes troupes; pendant que des conquêtes rapides & redoublées, des barrieres inacceſſibles forcées, des projets exécutez au-delà de toute eſperance, ſembloient aſſurer au Roy la gloire attachée au nom & au ſang des Bourbons; dans le moment qu'un Traité avantageux pour nos Alliés paroît annoncer que les Puiſſances ennemies ſeront forcées de ſe prêter à des moyens de paix & de conciliation; dans ce moment même ſi glorieux pour Sa Majeſté, ſi flateur pour la Nation, quel nuage s'eſt élevé tout à coup qui a troublé notre ſécu-

rité ? Quel terrible orage a menacé nos têtes, en menaçant les jours du meilleur des Roys ? 725-

A peine ſçut-on la maladie de Sa Majeſté, que l'inquiétude ſe répandit dans tout ſon Royaume; chacun fut troublé & agité, comme s'il eût été queſtion de ſa propre vie; la crainte & l'eſperance, l'effroi & la confiance ſe ſuccedoient dans tous les cœurs de ſes Sujets; ſouvent même elles ſe combattoient à l'envi ſelon les differentes nouvelles de la ſanté de notre Maître, qu'on attendoit toujours avec impatience, qu'on demandoit avec empreſſement, que l'on écoutoit avec attention, avec interêt, & avec une ſenſibilité que rien n'étoit capable d'alterer ni de ſuſpendre.

Mais lorſque la maladie ayant fait du progrès, on apprit que la vie du Roy étoit en péril, quelle douleur, quelle triſteſſe, quel abattement ſaiſit grands & petits, les habitans des villes & des campagnes, ceux de la Capitale & des Provinces, les perſonnes de tout âge, de tout ſexe, de toute condition, de toute Religion même. Affaires, plaiſirs, ſoins domeſtiques, tout a cedé à la crainte commune de perdre ſon Roy, ſon Souverain, ſon Maître & ſon Pere. La conſternation a été ſi générale, que la France a, pour ainſi-dire, été malade avec ſon Roy, *Luxit & defluxit terra & infirmata eſt... ingemuerunt omnes qui lætabantur corde.* Diſons-le avec con- Iſaie 24. v. 4.

fiance, M. T. C. F. si jamais Prince ne fut plus digne que le nôtre de l'amour de son peuple, jamais ce Maître bien aimé ne trouvera des preuves plus sensibles & plus frapantes de l'amour & de l'attachement de ses Sujets, que dans la douleur, la tristesse, les larmes & l'accablement qu'a produit le danger auquel sa vie a été exposée; danger d'autant plus effrayant, qu'aucun secours humain sembloit ne l'en pouvoir tirer.

Defecerunt oculi mei, dicentes, quando consolaberis me. *p.* 118.

Dans cette affligeante conjoncture où nous avions tout à craindre, & peu à esperer, il falloit un miracle de la bonté & de la misericorde de Dieu, & nous n'avions d'autre *ressource que de lever les yeux au Ciel, & de redoubler nos prieres pour l'obtenir.* Vous n'avez pas *été insensible à nos cris & à nos larmes*, ô Dieu de toute consolation, *& vous les avez changé en joye & en allegresse!* Les vœux, les gémissemens, les prieres continuelles que l'on a fait au pied de vos saints Autels; tant de bonnes œuvres, d'actions de charité & de pénitence ont desarmé votre bras vengeur que nos péchés avoient irrité. Votre colere & votre justice n'ont pû résister à la foi & aux sentimens de religion & de piété qu'a montré le Roy dans la tribulation, & avec lesquels il a voulu recevoir les derniers Sacremens. Touché du sacrifice héroïque & chrétien que ce Prince religieux vous a fait de sa vie, vous n'avez pas voulu l'accepter, vous vous êtes contenté de

Hoc unum habemus residui, ut oculos dirigamus ad te. 2. *Paral.* 20. 12.

Posuisti, Domine, lacrymas meas in conspectu tuo *Ps.* 55.

Convertisti planctũ meũ in gaudium. *Ps.* 29.

celui de ſon cœur, de ſa patience, de ſon humiliation, de ſon entiere réſignation aux ordres de votre providence, & de ſa confiance en votre miſéricorde.

Suſtine, & in humilitate tua patientiam habe... Crede Deo, & recuperabit te. *Eccl.* 2. & *Pſ.* 50.

Hatons-nous, M. T. C. F. de les chanter ces divines miſericordes, qui ont fait ceſſer nos pleurs & nos allarmes. Rendons à Dieu d'éternelles actions de graces d'avoir prolongé des jours qui importent autant à ſa gloire qu'à notre bonheur. Que nos Temples retentiſſent de cantiques de louanges, que nos cœurs ſe livrent à la joye, mais que ce ſoit une joye chrétienne, & accompagnée de ferventes prieres, afin d'attirer de nouvelles graces ſur le Roy & ſur toute la Famille Royale. Beni ſoit à jamais le Seigneur, de ce que par ſa bonté infinie, il n'a pas mépriſé nos prieres, & de ce qu'il nous a conſervé un Prince auſſi cher à ſes peuples, que néceſſaire à ſon Etat & précieux à la Religion. Ne ceſſons d'adreſſer des vœux au Ciel, afin que Dieu continue de lui *envoyer ſon ſecours d'enhaut, qu'il le protege, le conduiſe, le fortifie & le ſoutienne* dans ſes entrepriſes, dont le motif n'eſt autre qu'une paix ſolide & durable. Demandons ſur-tout au ſouverain Maître qu'il mette bientôt en état notre auguſte Monarque d'accomplir l'objet le plus vif & le plus doux de ſes deſirs, qui eſt de pouvoir marquer à ſon peuple la bonté de ſon cœur, ſa tendreſſe & ſon amour, comme il a fait connoître à ſes ennemis ſa grandeur & ſa puiſſance.

Mittat tibi auxilium de ſancto, & de Sion tueatur te. *Pſ.* 19.

A CES CAUSES, pour nous conformer aux intentions du Roy, après en avoir conferé avec nos vénérables Freres les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Egliſe Cathédrale, Nous ordonnons que Dimanche vingtiéme du préſent mois de Septembre, on chantera le *Te Deum*, avec le Pſeaume *Exaudiat*, à l'iſſuë des Vêpres dans notre Egliſe Cathédrale, auquel ſeront invitez, à la maniere accoutumée, tous les Corps & Communautés de notre Ville. Voulons pareillement que le Dimanche après la réception de notre Mandement, il ſoit auſſi chanté dans toutes les Paroiſſes, Tréves & Egliſes de notre Diocèſe, exemptes & non exemptes; & ſera notre préſent Mandement lû, publié & affiché par tout où beſoin ſera. DONNE' à Paris le dix Septembre mil ſept cent quarante-quatre.

Signé ✠ L. FR. Evêque & Seigneur de Saint-Brieuc.

Par Monſeigneur,

G. J. BROHEL, Chan. Sec.